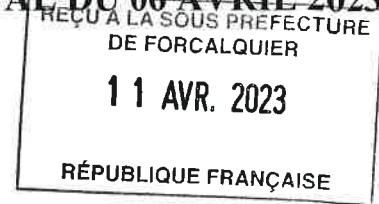




**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2023**



**Délibération n°2023-15**

**Thème : BUDGET ET FINANCES 6**

**Objet : Subventions de fonctionnement 2023 aux associations sportives et sociales**

L'an deux mille vingt-trois le six du mois d'avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mars 2023 s'est réuni à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

**Membres en exercice : 29    Membres présents : 23    Pouvoirs : 6    Suffrages exprimés : 29**

**Étaient présents :**

David GEHANT, maire ; Emmanuel LUTHRINGER, adjoint ; Thomas CHERBAKOW, adjoint ; Sylvie SAMBAIN, adjointe ; Charlotte SOULARD, adjointe ; Sandrine LEBRE, adjointe ; Jean- Pierre GEORGE, adjoint ; Caroline MASPER, adjointe ; Karima COEURET, adjointe ; Jacqueline VILLANI, conseillère municipale ; Gérard PETEY, conseiller municipal ; Michel DALMASSO, conseiller municipal ; Fabien JOURDAN, conseiller municipal ; Jérémie DENIER, conseiller municipal ; Aurélie ANNEQUIN, conseillère municipale ; Elodie OLIVER, conseillère municipale ; Didier MOREL, conseiller municipal ; Francine GIAY- CHECA, conseillère municipale ; Odile CHENEVEZ, conseillère municipale ; Lisa ISIRDI, conseillère municipale ; Lorraine PRUNET, conseillère municipale ; Geoffroy GONZALEZ, conseiller municipal ; Charles DANNAUD, conseiller municipal.

**Étaient représentés :**

M. Michel CHAPUIS, conseiller municipal donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW  
M. Rémy ROTA, conseiller municipal donne procuration à M. Jérémie DENIER  
Mme Virginie FAYET, conseillère municipale donne procuration à Mme Caroline MASPER  
Mme Morane SOULIE, conseillère municipale donne procuration à M. David GEHANT  
Mme Danièle KLINGLER donne procuration à Mme Lisa ISIRDI  
M. Rémi DUTHOIT conseiller municipal donne procuration à Mme Lorraine PRUNET

**Absents excusés :**

Michel CHAPUIS, Rémy ROTA, Virginie FAYET, Morane SOULIE, Danièle KLINGLER, Rémi DUTHOIT.

**Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Elodie OLIVER a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.**

VU les demandes de subventions déposées par les associations auprès des services de la commune de Forcalquier au titre de l'année 2023,

**CONSIDERANT** que la commune de Forcalquier tient à poursuivre ses encouragements envers la vie associative par le biais d'une participation financière,

**CONSIDERANT** qu'en corollaire au vote du budget principal pour 2023, il convient d'adopter la ventilation proposée pour l'affectation des subventions allouées au titre de l'exercice 2023 telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>Solidarité – social - divers</b>	
<b>Désignation association</b>	<b>Montants 2023</b>
Anciens combattants et victimes de guerre	100,00 €
Association communale de chasse	300,00 €
AVF – Forcalquier Accueil	500,00 €
Gaule oraisonnable	250,00 €
Harmonisation de Gaia	400,00 €
Jardins familiaux	500,00 €
Les jardins des Charmels	500,00 €
Les Solidaires	300,00 €
Solidarité 04	350,00 €
Ciel et Terre	600,00 €
FNACA	1 300,00 €
Au Nom de la Terre Mère	400,00 €
Ass Forestière Laye/Lauzon	400,00 €
Sang et vie	400,00 €
Automne d'azur	2 000,00 €
Souvenir Français	100,00 €
Chats sans toi	2 000,00 €
Maison de la famille	1 500,00 €
<b>Sous total solidarité - social - divers</b>	<b>11 900,00 €</b>

<b>Sport</b>	
<b>Désignation association</b>	<b>Montants 2023</b>
ASF (club de Foot forcalquier)	9 000,00 €
Boxe – High Tech Boxing	1 000,00 €
Basket	3 000,00 €
Collège - UNSS	1 350,00 €
Escalade - Escapade	1 900,00 €
Fous du volant – badminton	3 000,00 €
Forcal'Crew	1 000,00 €
La Grosse Boule	1 000,00 €
Gymnastique volontaire	800,00 €
Judo – Kodovan	2 500,00 €
Randonnée en Haute Provence	350,00 €
Ski club	1 300,00 €
Sab Tendanse	2 000,00 €
Roue Libre	500,00 €

Désignation association	Montants 2023
Sandokai - karaté	2 500,00 €
Taekwando moyenne Durance	600,00 €
Tai Chi jeune forêt	760,00 €
Tennis	2 000,00 €
Wild Trail	1 500,00 €
Virevolte	280,00 €
<b>Sous total sport</b>	<b>36 340,00 €</b>

Ceci exposé,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE :**

- D'approuver le tableau ci-dessus fixant la liste des bénéficiaires des subventions allouées au titre de l'année 2023 et leur montant ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement, un adjoint ou un conseiller municipal à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Fabien JOURDAN quitte la salle où se déroule la Séance déclarative du conseil municipal et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (O. CHENEVEZ)

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,  
POUR EXTRAIT CONFORME



Le Maire,  
David GEHANT

Acte publié le : 17 AVR. 2023

